

Antennes-relais : Les risques et dangers de l'électropollution

jeudi 7 mai 2009 - Par Fraternité Matin

Taille des caractères

© Abidjan.net par DR
De plus en plus de riverains dénoncent la nuisance et la nocivité des champs électromagnétiques (CEM) des antennes-relais de téléphonie mobile

J'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt les différents articles et interview paru dans la presse ces temps-ci relatifs aux nuisances et nocivités des champs électromagnétiques (CEM) des antennes-relais de téléphonie mobile. J'ai trouvé assez anecdotique et dangereux le procédé qui va consister à interroger la population (profane, insuffisamment informée et pauvre) sur son assentiment à accepter ces antennes s'implanter anarchiquement ou non à proximité de leurs habitations. Je me permets de faire un tour d'horizon de « morceaux choisis » sur les conséquences néfastes avérées de ces antennes-relais sur la santé, en particulier celle des enfants et des plus jeunes en sachant que de nos jours, chaque citoyen est exposé à un mélange complexe de champs électriques et magnétiques de différentes fréquences, à la maison comme au travail. Ce qui correspond à l'électropollution

Normes et divers types de CEM (Champs ElectroMagnétiques)

Comme le souligne les spécialistes, les ondes de Type Téléphonie Mobile (TTM) qui regroupent les émissions des Antennes-Relais, GSM, UMTS, WIFI, WIMAX, BLUETOOTH, DECT, sont dangereuses pour les êtres vivants parce qu'elles sont pulsées, c'est à dire émises par saccades très brèves. Ces ondes ne diffèrent que par leur fréquence : Téléphonie mobile : GSM 900 MHz, GSM 1800 MHz, UMTS 2100 MHz (téléphonie de 3ème Génération), WIFI 2400 MHz, WIMAX 3500 MHz.

Ces émissions de téléphonie mobile ont une structure physique triple

- Une hyperfréquence dite porteuse
- Des modulations en extrêmement basse fréquence pour les signaux portés
- Une multipulsation chaotique

Chaque structure a sa toxicité propre, la pire étant la multipulsation.

Les normes européennes actuelles fixent un seuil d'exposition maximal à 3 V/m, défini dans le cadre réglementaire de la compatibilité électromagnétique. Or dans la pratique, ces seuils d'exposition sont de 41V/m pour les antennes à 900 MHz et 58V/m pour les antennes à 1800 MHz.

Les preuves scientifiques des risques sur la santé des populations

L'un des rapports les plus remarquables est sans nul doute celui de la BIOINITIATIVE WORKING GROUP qui prouve de façon définitive, preuves scientifiques à l'appui, les dangers des CEM (Champs ElectroMagnétiques). Ce groupe de travail international de scientifiques, chercheurs et professionnels de politique de santé publique (Le BioInitiative Working Group) a rendu son rapport le Vendredi 31 Août 2007 sur les Champs Electromagnétiques (CEM) et la Santé. Il soulève de sérieuses préoccupations relevant de la sécurité des limites d'exposition publique existantes qui régulent le niveau des CEM autorisé des lignes à Haute-Tension, des téléphones mobiles, et bien d'autres sources

d'exposition quotidienne aux CEM dont les irradiations électromagnétiques émises sont liées à la hausse des risques de leucémie infantile et peuvent favoriser des cancers en avançant dans la vie. Cette exposition est responsable de centaines de nouveaux cas de leucémie infantile chaque année aux Etats-Unis et à travers le monde de même que des tumeurs du cerveau et du neurinome acoustique provenant des téléphones mobiles ainsi que de la maladie d'Alzheimer. L'expert en Santé Publique et co-éditeur du Rapport, le Dr. David Carpenter, Directeur à l'Institut pour la Santé et l'Environnement à l'Université d'Albany, New York, dit : "ce rapport est dressé pour un appel au réveil que l'exposition à long terme à quelconques types de CEM peut causer de graves effets sur la Santé. Une bonne conception de santé publique est maintenant nécessaire pour prévenir des maladies cancéreuses et neurologiques liées à l'exposition aux lignes à Haute-Tension et autres sources de CEM. Nous avons besoin d'informer la population et nos décideurs que «poursuivre les affaires comme s'il n'y avait pas de problème» est inacceptable."

Nancy Wertheimer, expert en santé publique au Colorado a observé que les enfants qui avaient deux à trois fois plus de probabilités d'avoir une leucémie avaient tendance à vivre dans des maisons dans la région de Denver, au Colorado, proches de lignes à haute tension et de transformateurs. Maintenant, il y a des douzaines d'études qui confirment le lien.

Le Dr. Lennart Hardell, spécialiste des tumeurs du cerveau à Örebro, Suède nous dit ceci, « normalement, les tumeurs du cerveau mettent longtemps à se développer, de l'ordre de 15 à 20 ans. L'utilisation d'un téléphone mobile ou sans fil est liée aux tumeurs du cerveau et aux neuromas acoustiques (tumeur du nerf auditif dans le cerveau), et elles apparaissent en 10 années seulement (un temps plus court que pour la plupart des autres substances cancérogènes connues). Une évaluation récapitulative de toutes les études sur les tumeurs du cerveau montre globalement une augmentation de 20% de risques de tumeur du cerveau (gliome malin) en dix années d'utilisation. Mais le risque augmente pour des tumeurs du côté du cerveau essentiellement utilisé lors d'appels sur téléphones cellulaires »

Selon le Dr. Martin Blank, professeur à l'Université de Columbia et chercheur en bioélectromagnétiques, "...L'ADN dans les cellules vivantes reconnaît les champs électromagnétiques à un très bas niveau d'exposition et produit une réponse de stress biochimique. Des normes d'exposition biologiquement fondées sont nécessaires pour prévenir des perturbations des processus corporels normaux. Des effets sont reconnus pour endommager l'ADN (génotoxicité directement reliée à l'intégrité du génome humain), la communication des cellules de l'organisme, le métabolisme et la réparation des cellules, de même que le système de contrôle anti-cancéreux interne du corps et celui de la protection contre les maladies cancéreuses et neurologiques.

Symptômes généralement ressentis

Les multiples enquêtes sanitaires aussi bien par les autorités publiques de tutelle que par les localités ont permis de répertorier les maladies liées aux CEM. Le rapport des experts scientifiques vient donc confirmer cette longue liste, non exhaustive. Il s'agit de maux de tête, nausées, dépression, irritabilité, troubles du sommeil, vertiges, pertes de concentration, troubles cardiaques et de tension, maladies de peau, troubles des rythmes du cerveau, attaque destructrices des organes des yeux et des oreilles. Ces symptômes pouvant conduire à la longue aux cancers du cerveau, du sang, du système lymphatique, des endocrines et surtout de la thyroïde, avec des crises d'épilepsie, des interruptions de grossesse et des malformations.

Syndrome des Micro-ondes

L'interaction des CEM (champs électromagnétiques), des hyperfréquences (micro-ondes) avec le métabolisme humain génère un syndrome particulier dit des micro-ondes ou syndrome des Hyperfréquences. On dénombre un certain nombre de pathologies

courantes liées à ce syndrome dont les principales sont : bradycardie, tachycardie, hyper/hypotension, athérosclérose, somnolence, insomnie, difficultés de concentration, vertiges, troubles sensoriels, pertes de concentration, fatigue chronique, leucémies, mélanome, cancers du sein, irruptions cutanées diverses, dermatites, dermatoses, eczéma, psoriasis, modification de la formule sanguine (taux élevé de lymphocytes), forte prématurité, fœtopathies "toxiques", fausses couches, retard de croissance, modification pubertaires dont baisse de QI., diminution drastique du sperme (infertilité), diminution drastique de la libido, tumeurs, perturbation de l'électroencéphalogramme, indifférence, introversion, passivité, résignation, dépression et anorexie mentale, irritabilité, inconfort, stress, dépression, suicide (Dr Claude Monnet, Radiologue et Dr Pierre le Ruz, Physiologiste, Président de la commission scientifique du Criirem)

Expériences sur le Rat

Une nouvelle étude consacrée à l'impact des ondes pulsées (GSM, wi-fi, antennes relais, etc) sur la santé de 124 rats de laboratoire réalisée par un chercheur belge Dirk Adang, présente des résultats inquiétants. Le taux de mortalité est de 60% dans les trois groupes de rats exposés aux ondes, deux fois plus important que celui constaté 29% dans le groupe témoin, préservé.

Cette étude présente un intérêt pour la santé humaine. Le rat, mammifère comme l'homme, partage 90% de son patrimoine génétique avec l'humain. Ces résultats font froid dans le dos. Le professeur André Vander Vorst, promoteur de Dirk Adang a reconnu dans son interview qu'il avait dû s'asseoir quand il avait vu le taux de mortalité des rats soumis aux ondes GSM: Pour le professeur les causes de cette mortalité élevée sont d'une part les maladies et d'autre part un vieillissement prématuré induites par ces ondes pulsées.

L'appel de Freiburg

Le 09 octobre 2002, un collectif de médecins allemands lance ce qu'on appellera par la suite l'appel de Freiburg, et qui eut un écho retentissant à travers le monde. Il s'agissait de 60 médecins signataires, de toutes spécialités et particulièrement en médecine environnementale, exerçant en cabinet médical, qui ont tenu à adresser au corps médical, aux responsables d'hygiène et de santé publique, ainsi qu'au public leurs préoccupations pressantes concernant la santé de leur concitoyens face à une augmentation dramatique de maladies graves et chroniques liée aux CEM (voir la liste des maladies déjà citées).

Voici un extrait de L'Appel de Freiburg < Etant donné que nous connaissons l'environnement résidentiel et les habitudes de nos patients, nous apercevons toujours plus souvent, après un interrogatoire, une relation claire dans le temps et dans l'espace, entre l'apparition de ces maladies et le début de l'extension de l'irradiation par des ondes radio, par exemple:

- l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile dans les environs du domicile du patient,
- l'utilisation intensive d'un téléphone portable,
- l'utilisation d'un téléphone sans fil des standards DECT dans la maison du patient ou dans le voisinage.

Nous ne pouvons plus accepter l'hypothèse d'une coïncidence ou de l'effet du hasard... Suite à cette évolution inquiétante, nous nous sentons obligés d'informer le public de nos observations... Pour nous, il s'agit du début d'une évolution que l'on doit prendre au sérieux, en raison du risque qu'elle fait peser sur la santé de beaucoup de personnes. Nous ne nous laissons pas renvoyer à d'autres résultats de recherches irréels qui sont, comme l'expérience nous le montre souvent influencés par l'industrie, alors que des expériences probantes sont ignorées! Agir revêt une nécessité absolue à nos yeux ! En tant que médecins, nous sommes avant tout les avocats de nos patients. Dans

l'intérêt de toutes les personnes concernées pour lesquelles le droit fondamental à la vie et à l'intégrité du corps est actuellement mis en jeu, nous en appelons aux responsables de la politique et de la société >

Il eut plusieurs autres appels par la suite confirmant avec des preuves de plus en plus irréfutables le lien entre CEM et maladies graves (l'Appel de Bamberg - 27/06/2004, Appel d'Helsinki - 01/01/2005, l'Appel de Freienbach - 25/09/2005, l'Appel de Bruxelles - 31/01/2007, L'appel des vingt contre les dangers du portable 15/06/2008)

Les Assureurs des opérateurs de téléphonie mobile

On sait, aujourd'hui, qu'en Europe, les assureurs des opérateurs de téléphonie mobile ne sont plus assurés par les compagnies de réassurances pour les risques de la téléphonie mobile. Ces assureurs se désengagent vis à vis des opérateurs de téléphonie mobile pour "les dommages de toute nature liés aux champs et ondes électromagnétiques". Depuis 2003, les principales compagnies mondiales de réassurance - en particulier la Lloyds, la Swiss de Ré, Allianz... - déclarent publiquement qu'elles ne couvrent plus la téléphonie mobile. Elles tirent les conséquences d'un rapport sur les risques que l'une d'elles a commandé à titre privé.

Voici, de nos jours, un contrat type d'assurance en Europe :

AVENANT MODIFIANT LES CONDITIONS DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE N°

D'un commun accord entre les parties, il est convenu qu'à effet du 1er janvier 2007 :...

2. Outre les exclusions figurant aux Conditions Générales et Particulières, sont désormais exclus :

- les dommages de toute nature, causés par l'amiante.
- les dommages de toute nature, causés par le plomb.
- les dommages de toute nature causés par les champs et ondes électromagnétiques
- les dommages résultants de l'utilisation ou de la dissémination d'organismes

génétiquement modifiés (OGM) visés par la loi n° 92-654 du 13 juillet 1992 et les textes qui pourraient lui être substitués ainsi que ceux pris pour son application.

Avalanche de procès

On ne compte plus aujourd'hui le nombre des procès intentés contre les opérateurs de téléphonie mobile un peu partout dans le monde. Les plus récents en France concernent la décision de la Cour d'Appel de Versailles d'ordonner le démontage d'une antenne-relais Bouygues Telecom.

Selon le Sénateur de Paris, Jean Desessard, ce jugement apporte une reconnaissance juridique aux risques que font courir les antennes-relais de téléphonie mobile pour la santé humaine, qui peuvent notamment se traduire par des troubles extrêmement graves comme des cancers.

-Depuis le du 30 mars 2009, cinq nouveaux recours en justice émanant de riverains se plaignant de nuisances ont été déposés contre les opérateurs de téléphonie mobile en France. -En Côte d'Ivoire le quotidien Nord-Sud du 26/03/2009 titrait : « 'Alink condamnée à arrêter ses rayonnements'. La Cour d'appel d'Abidjan a rendu son arrêt sur

l'affaire qui oppose les résidents de la cité Sideci des II-Plateaux et la société Alink Telecom. Elle ordonne la suspension des émissions des antennes mises en cause. Les riverains se plaignent de maux ayant de nettes similitudes avec les effets possibles des microondes révélées par des études internationales : destruction des globules rouges (ce qui provoque l'anémie), des migraines, des cancers etc. Pis, la cité affirme avoir enregistré un nombre inhabituel de décès depuis l'installation des antennes ».

Le verdict du tribunal de 1^{ere} instance d'Abidjan a été rendu sur la base d'un rapport remarquablement documenté, commandité par les riverains.

Les témoignages de victimes et faits divers

Les témoignages sont nombreux surtout au cours des innombrables émissions de télévisions dans le monde sur le sujet. Nous nous contenterons d'un exemple type parmi des centaines : Une famille du IV^e arrondissement à Paris soupçonne l'antenne placée en face de son logement d'être à l'origine des crises soudaines d'eczéma et de tachycardie de leurs fils de 9 ans qui ressent les symptômes les plus aigus. « Il se lève avec des maux de tête. Il saigne fréquemment du nez. Il a très souvent de l'eczéma sur le bras. Il est constamment fatigué. Il dort très mal. Or, quand nous quittons l'appartement pour aller en Normandie ou ailleurs, il n'a plus mal à la tête et tous ces soucis disparaissent ».

-Le Parisien du 19/12/2008 révèle qu'à Draveil, ville de France, neuf cas de cancer parmi les élèves et les parents d'une école bordée d'antennes-relais, relancent la polémique sur les dangers des émissions électromagnétiques.

Conclusion

LE PRINCIPE DE PRECAUTION ne devrait pas être un vain mot en Afrique, notamment du fait de notre sous-équipement et « sous-formation » à faire face aux conséquences de la plupart des catastrophes qui surviennent. Nul ne peut et ne doit remettre en cause la nécessité de la téléphonie mobile. L'usage, en soi, du téléphone mobile est déjà un facteur reconnu de risque de prédisposition à certaines maladies. Il reste cependant impensable d'en envisager l'interdiction, sauf pour les jeunes du fait de leur cerceau en développement et d'un temps forcément plus long d'utilisation au cours de leur vie. Ce sur quoi nous devons rester vigilants, c'est le refus de la prolifération anarchique des antennes-relais à côtés des habitations qui serait un facteur supplémentaire de prédisposition à des maladies auquel se surajoute les autres facteurs (pollution de toute nature). Je conclurai en vous livrant cette récente résolution du Parlement Européen en date du 02 avril 2009, qui dit ceci :

« Il est dans l'intérêt général de favoriser des solutions reposant sur le dialogue entre acteurs industriels, pouvoirs publics, autorités militaires et associations de riverains quant aux critères d'installation de nouvelles antennes GSM ou de lignes à haute tension, et de veiller au moins à ce que les écoles, les crèches, les maisons de repos et les établissements de santé soient tenus à une distance donnée de ce type d'équipements»

Dr COULIBALY Fougoutin Hamidou
Maître-assistant Génétique Humaine
Cytogénétique et Biologie de la Procréation
Attaché de Recherche Clinique
Université de Cocody (Abidjan)
Email : cfoungh@yahoo.fr